

MAESTRO

Les élus FO au CHSCT de Saint-Denis ont demandé, le 18 novembre, la convocation d'une réunion du CHSCT qui aurait dû être consulté AVANT la mise en œuvre de MAESTRO :

Saint-Denis, le 18 Novembre 2010

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.4614-10 du Code du Travail, nous vous demandons de convoquer une réunion du C.H.S.C.T. pour les raisons suivantes.

Le projet MAESTRO a été mis en œuvre dans l'entreprise sans consultation préalable du Comité d'entreprise ni du Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Or, cette nouvelle technologie a dans plusieurs services des conséquences très importantes sur l'organisation et les conditions de travail, et de très nombreux salariés nous ont fait part de leur souffrance en conséquence de ce projet et de la désorganisation qui en résulte. Plusieurs services sont dans une situation qui dépasse les limites du supportable.

Cette réunion du C.H.S.C.T. devra se prononcer sur l'appel à un ou plusieurs experts indépendants, conformément aux articles L 4614-12 et L 4612-8 du code du Travail, sur les modifications des conditions de travail et de santé résultant de ce projet.

Le C.H.S.C.T. n'ayant pas rendu d'avis sur ce projet, ayant besoin de cette expertise pour rendre un avis, il faut dans l'immédiat retirer le projet MAESTRO et arrêter l'application.

Veillez recevoir nos salutations.

La Direction n'a jamais répondu à la [lettre](#) que nous lui avons envoyée le 28 mai 2010 et nos interventions répétées sont restées sans effet. En mai 2010, au moment du démarrage de MAESTRO, sans aucune consultation des instances, plusieurs syndicats étaient intervenus dans le même sens. Nous étions à la veille des élections ; aujourd'hui, nous espérons qu'une majorité se dégagera au CHSCT pour décider cette expertise et réclamer le retrait du projet.

Activités Sociales et Culturelles

Les activités sociales et culturelles du CCE ont enfin été rétablies. Elles avaient été arrêtées illégalement dans le seul but de dénigrer notre syndicat FO. Des salariés qui ont subi un préjudice du fait de cette fermeture illégale obtiennent encore comme réponse « vous n'avez qu'à vous en prendre à FO ». C'est vraiment inadmissible et irresponsable.

Notre syndicat FO considère que tout salarié, qui aurait subi un préjudice, est en droit de réclamer réparation auprès de ceux qui ont fermé illégalement les ASC. Notre syndicat FO demande aux personnes chargées de la gestion des ASC de respecter une totale neutralité.

Salaires

De nombreux collègues, de toutes catégories, nous ont dit : il ne faut plus de ce système d'optant et de non optant qui aboutit à des divisions, des injustices et des incompréhensions.

Il faut en finir avec un système qui soumet les rémunérations à la réalisation d'objectifs en fait à l'arbitraire. Sans compter les conséquences sur la santé physique et mentale des salariés.

Comme nous l'avions annoncé, notre syndicat FO a revendiqué lors des NAO :

- **le retour aux augmentations générales pour tous sans discrimination (5% avec un minimum annuel de 1500 €),**
- **le relèvement des salaires minima dans la même proportion,**
- **l'intégration des primes dans le salaire pour tous, optants et non optants, cadres et non cadres pour un montant minimum de 5000 €.**

Nous avons également dénoncé un système qui conduit des salariés à perdre des jours de RTT. Alors que les primes sont aléatoires, la seule chose qui reste certaine c'est la perte de ces jours de congé. Nous avons demandé le retrait de cette disposition.

Mais nous n'avons été suivis par aucun syndicat sur aucune des revendications et la « négociation » s'est engouffrée dans la même individualisation.

Pourtant le rôle d'un syndicat n'est-il pas de favoriser l'unité, de revendiquer des droits collectifs, de défendre les salariés et non de les livrer à la division ?

Retraites

Depuis février 2010, la confédération FO n'a cessé de proposer aux autres confédérations syndicales un appel à la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet gouvernemental. Aucune autre confédération n'a accepté le principe de la grève franche ni la revendication de retrait.

Notre fédération FO a lancé en commun avec la fédération CFTC, à deux reprises, un appel à la grève pour le retrait, dans le secteur des assurances. En revanche, au sein de Generali, nous n'avons pas pu obtenir d'appel commun à la grève pour le retrait du plan du gouvernement.

Le gouvernement, fort de cette division, a obtenu le vote de la Loi et sa promulgation en quelques jours. Le projet initial a même été aggravé avec la perspective d'une « réforme systémique » qui conduit à une remise en cause totale de la sécurité sociale.

L'intersyndicale « officielle » ne se donne aujourd'hui que des objectifs d'accompagnement du plan du gouvernement ce dont le Président Sarkozy s'est presque ouvertement félicité.

Pour Force Ouvrière la question des retraites n'est pas finie.

Il faut arrêter les plans destructeurs du gouvernement en matière de retraite, de maladie et de dépendance.

Il faut exiger l'abrogation de la Loi votée contre la volonté de millions de grévistes et de manifestants soutenus par la majorité de la population.

Force Ouvrière maintient que l'abrogation est la seule revendication conforme aux intérêts des salariés et que la seule méthode pour l'obtenir est la grève interprofessionnelle, si nécessaire reconductible, et non la succession des journées d'action sans revendication.